

# Fiche d'inscription aux formations 2020



Organisme de formation déclaré sous le n° 93 83 04053 83

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Civilité : Madame / Monsieur    NOM : .....    Prénom : .....

Date et lieu de naissance : ..... à .....

N° Sécurité Sociale : .....

Adresse complète (CP et Ville): .....

Profession : .....    Email : .....    Téléphone portable : .....

Niveau d'étude (entourez) I / II / III / IV / V / VI (notice: I: Doctorat, master, DEA, DESS - II: Maîtrise, master 1, licence, licence pro - III: Deug, BTS - IV: Baccalauréat - V: CAP, BEP)

Votre numéro de licence de club : .....

En cochant cette case je refuse de recevoir les informations du CDOS par email (formations, réglementations, conférences, etc)

Nom du club/comité/structure : .....

Adresse du club : .....

Fédération d'affiliation (obligatoire) : .....

Numéro de SIRET (obligatoire) : .....

Votre fonction dans la structure :  membre du bureau directeur     salarié     autre: .....

Email du club : .....

Si votre association est employeur, merci de préciser votre OPCO (OPérateur de COmpétences) :

AFDAS     Autre : .....

Je souhaite que le CDOS du Var m'accompagne dans la saisie de mon dossier de prise en charge OPCO (Cochez à gauche)

Nom de la (ou des) formation(s) choisie(s)	Date(s) choisie(s)

Modules	Cochez le montant de votre participation en fonction de votre situation
TOUS LES MODULES sauf ci-dessous	<b>JE SUIS SALARIE / JE SUIS BENEVOLE (membre du bureau), MON ASSOCIATION EST EMPLOYEUR :</b> <input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (Coût réel avant prise en charge : 320€) par l'OPCO (sous conditions*). <input type="checkbox"/> je demande une prise en charge des frais de formation (320€) au titre du CPF, à Pôle Emploi, etc.
	<b>JE SUIS BENEVOLE, MON ASSOCIATION N'EST PAS EMPLOYEUR (ou ma situation ne répond pas aux critères d'une prise en charge OPCO):</b> <input type="checkbox"/> 0€ à 80€ : mon association est située sur la Métropole TPM et souhaite bénéficier d'une prise en charge des frais de formation (320€). Reste à charge de 0.00€ à 80.00€ selon enveloppe disponible. <input type="checkbox"/> 80€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**. (formation de 8h) <input type="checkbox"/> 40€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**. (formation de 4h, ex : powerpoint)
Recyclage PSC 1	<input type="checkbox"/> 35€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
Recyclage PSE 1	<input type="checkbox"/> 65€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
PSC 1	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (320€) par l'OPCO (sous conditions*) ou par le CPF (55€). <input type="checkbox"/> 55€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**.
Formation Civique & Citoyenne	<input type="checkbox"/> 0€ pour les engagés volontaires de la plateforme d'intermédiation du Service Civique du CDOS Var. <input type="checkbox"/> 100€ de participation correspondant au reste à charge de l'association pour les 2 jours de formation**.
Formation Wordpress 1&2	<input type="checkbox"/> 0€ après prise en charge totale des frais de formation (640€) par l'OPCO (sous conditions*). <input type="checkbox"/> 160€ de participation pour 2 jours correspondant au reste à charge de l'association**.
BASICOMPTA	<input type="checkbox"/> 30€ de participation correspondant au reste à charge de l'association**. (+ 52€ licence utilisateur 2020)
CQP ALS / BSB / BNSSA / SSA / PSE	<b>Nous consulter</b>



Nos formations sont accessibles, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions vous proposer l'adaptation la plus adéquate.

(\*) Les dirigeants bénévoles d'une association employeur peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de formation par leur OPCO et si celle-ci à un lien direct avec leur mandat (sous réserve de modifications par l'OPCO). Le tarif horaire des formations est de 40€/heure/stagiaire. Les formations d'une journée sont calculés sur la base de 8 heures (320€): nous consulter.

(\*\*) Les frais de participation correspondants au reste à charge de l'association sont calculés après déduction faite de l'aide du Conseil départemental versée au CDOS. L'inscription aux stages de formation est strictement réservée aux comités départementaux et associations adhérents du CDOS du Var. Les frais de participation sont étudiés sur la base du coût de revient de l'action de formation toute autre participation ou aide déduite. Ils sont calculés sur la base du budget voté à l'équilibre par l'Assemblée Générale.

Nous vous contacterons dès réception de votre bulletin afin de finaliser votre inscription. Une convocation donnant toutes les indications sur l'organisation matérielle du module sera envoyée à chaque participant.

Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, le CDOS83 s'engage à ne pas divulguer, ne pas transmettre ni partager ces données avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) de 2018 sur la protection des données personnelles. En vous inscrivant à nos formations, vous acceptez que le CDOS83 mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans le formulaire d'inscription. En l'occurrence, vous autorisez le CDOS83 à vous envoyer occasionnellement des newsletters dans le but d'être informé des dernières actualités de notre association et du mouvement sportif varois. [voir nos mentions légales sur le <http://var.franceolympique.com>]

Fiche d'inscription à nous retourner avec le règlement à : CDOS du Var - 133 boulevard Général Brosset - 83200 TOULON - [acdoss@cdos83.fr](mailto:acdoss@cdos83.fr).